

Paris, le lundi 24 août 2015

OFFRE PRIMO-LICENCIÉS : JUSQU'À 4 MOIS DE LICENCE OFFERTS

Au 1^{er} septembre 2015, la Fédération Française de Motocyclisme renouvelle son opération primo-licenciés permettant de bénéficier d'une licence annuelle compétition ou entraînement d'une **validité de 16 mois, soit jusqu'à 4 mois offerts***.

Pour être éligible à la règle dite primo-licencié, le demandeur devra remplir l'une de ces conditions :

- Effectuer sa demande à partir du 1^{er} septembre 2015,
- Ne jamais avoir été licencié à la FFM,
- S'il a déjà été licencié, ne pas avoir renouvelé sa licence en 2014 et en 2015,
- S'il est licencié, ne jamais avoir eu de licence annuelle de compétition ou entraînement.

Pour simplifier vos démarches administratives, l'**intranet fédéral** permet désormais, en quelques clics seulement, de faire intégralement sa demande en ligne de licence annuelle. Rendez-vous sur : www.intranet.ffmoto.net

Attention : l'intranet fédéral ne sera pas accessible du 28 au 31 août prochain en raison d'une mise à jour technique.

**Exemple : pour une souscription le 1^{er} septembre 2015 : licence valable jusqu'au 31/12/2016.*